

M le Dr Faucher, dans un plaidoyer fort documenté, traite la question à son mérite, puis termine par la motion suivante :

“Que cette assemblée s'oppose au projet de loi de la licence interprovinciale tel qu'exposé dans le bill Roddick tout en étant favorable à une entente interprovinciale.” Cette motion est secondée par MM. les Drs Simard, Paquin et Dorion qui parlent tour à tour dans le même sens sur un ton non équivoque. Cette motion est adoptée à l'unanimité ainsi que la suivante :

Proposé par le Dr Paquin, secondé par les Drs Simard et Dorion que “Copie de cette résolution et une requête à son appui, signées par les médecins des districts de Québec, St François, Trois-Rivières et Arthabaska, soient transmises au Gouverneur en Conseil, à l'Assemblée et au Sénat, ainsi qu'aux deux Chambres locales.”

De plus il est entendu que Messieurs les Gouverneurs du Collège à Québec auront à surveiller le bill devant les législatures vu que M. le Dr Lachapelle qui en avait été chargé s'est déclaré favorable à ce projet de loi.

Enfin on propose de renvoyer au mois suivant l'élection des officiers, et la séance est ajournée au 22 Février.

C. R. PAQUIN,
Secrétaire.

